

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 16 juin 2014 à compter de 17h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3;
Mme Christine Schultz, conseillère n°4.

Est absent :

Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 (Arrivée à 17h42)
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Michel Demers, Directeur général ;
M^e Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

À 17h35, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil présents à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation à la présente séance extraordinaire.

Nota

Mme Louise Lussier, conseillère, arrive à 17h42.

rés : 2014-06-173

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2014-06-174

RECONSTRUCTION DU PONCEAU SITUÉ AU COIN DU RANG STE-MÉLANIE ET DE LA MONTÉE ST-JOSEPH – TRAVAUX CONJOINTS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

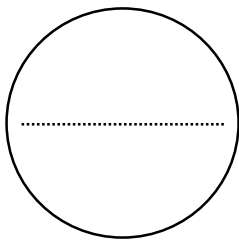
Attendu que le ponceau situé au coin du rang Ste-Mélanie et de la Montée St-Joseph à Saint-Patrice-de-Sherrington a fléchi et risque de s'affaisser si aucune intervention n'est effectuée;

Attendu que ce ponceau couvre le territoire des municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Saint-Michel;

Attendu que la municipalité de Saint-Michel propose une programmation de travaux conjoints effectués en régie visant la reconstruction dudit ponceau, et ce, pour la mi-août 2014;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando conseiller, appuyé Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement :

- d'accepter que la municipalité effectue les travaux de reconstruction en régie du ponceau situé au coin du rang Ste-Mélanie et de la montée St-Joseph conjointement avec la municipalité de Saint-Michel, selon la programmation des travaux soumise par cette dernière, en précisant que les employés de voiries municipaux de chaque municipalité forment l'équipe de main-d'œuvre en fonction des besoins;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

- de mandater la municipalité de Saint-Michel à titre de maître d'œuvre desdits travaux conjoints et responsable de l'obtention de toute autorisation requise visant leur exécution, le cas échéant;
- de mandater Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics, pour agir comme surveillant des travaux pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington;
- de demander à la municipalité de Saint-Michel, dans la mesure du possible, de favoriser l'achat local en permettant à la main-d'œuvre et aux entrepreneurs locaux de Saint-Patrice-de-Sherrington, à compétence égale et selon les besoins, de contracter avec elle à tous les niveaux dans l'exécution desdits travaux;
- d'accepter le montage financier estimé et présenté par la municipalité de Saint-Michel, selon un partage à 50 % des coûts des travaux et conditionnellement à la présentation des pièces justificatives, et ce, pour un montant global de dépassant pas 55 000\$ (soit 27 500\$ par municipalité);
- de demander à la MRC des Jardins-de-Napierville qu'elle établisse un constat de l'état du cours d'eau situé aux abords du coin du rang Ste-Mélanie et de la montée St-Joseph à Saint-Patrice-de-Sherrington.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente dans la salle n'a de question à poser aux membres du conseil municipal.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18 h 02 sur une proposition de Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier, Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Secrétaire-trésorière

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 16 juin 2014.

2014-06-175